

## d'Assainissement Non Collectif

Projet de mise en place ou de réhabilitation d'un assainissement non collectif : vous devez transmettre au SPANC de la CCLMHD une étude de faisabilité (capacité du sol à l'infiltration et dimensionnement de l'assainissement) et son schéma d'implantation correspondant, établie par un bureau d'étude compétent accompagné du présent document, complété et signé par le demandeur et le bureau d'étude.

Communauté de Communes Lacs et  
Montagnes du Haut Doubs  
5, Rue de la Caserne  
25370 LES HOPITAUX VIEUX  
Tel : 03.81.49.29.37  
Courriel : [secretariat.technique@cclmhd.fr](mailto:secretariat.technique@cclmhd.fr)

### Informations générales :

Prénom-NOM : .....

Adresse complète : .....

Téléphone : .....

Adresse électronique : .....

Bureau d'études retenu :

.....

Installateur (entreprise ou particulier) – si connu :

.....

### Projet :

- Nature du projet d'assainissement :  Installation neuve (à créer)  
 Réhabilitation d'une installation existante
- Nature du projet immobilier :  Création d'un ou plusieurs logements  
(Ou création de pièces principales supplémentaires)  
 Aucune modification sur le ou les logements existants
- Le projet fait-il l'objet d'un dépôt d'un dossier d'urbanisme en mairie ?  Oui  Non

### Le terrain :

- Adresse complète : .....
- Référence(s) cadastrale(s) : section(s) : .....  
Numéro de parcelle(s) : .....

**Détails du projet :**

Construction(s) à usage d'habitation :

- Résidence principale       Résidence secondaire       Autre : .....
- Nombre de logement(s) : .....
- Nombre de pièce(s) principale(s) : .....

Construction(s) à usage autre qu'habitation :

- Nature : .....
- Nombre d'équivalent(s)-habitant(s) : ..... E.H.

Le calcul détaillé du nombre de pièces principales et d'équivalents habitants doit figurer dans l'étude de faisabilité

**Partie à remplir par le bureau d'étude si nécessaire**

**Description des ouvrages préconisés par le bureau d'étude et retenus par le demandeur :**

• **Filière d'assainissement préconisée par le bureau d'étude et retenue par le demandeur :**

Mise en place d'un bac à graisse ?  Oui     Non    Volume : ..... litres

**Filières classiques :**

Fosse toutes eaux

Préfiltre séparé

Volume : ..... Litres

Volume : ..... Litres

- Filtre à sable vertical non drainé
- Lit d'épandage
- Lit d'épandage
- Filtre à sable vertical drainé

Surface : ..... m<sup>2</sup>

Tranchée(s) d'épandage

Nombre et longueur : ..... X ..... ml

**Filières agréées :**

- Filtre compact ou micro-station
- Filtre planté de roseaux (macrophytes)

N° d'agrément

.....

Dénomination commerciale

.....

Capacité de traitement

..... E.H

**Toilettes sèches :**

Toilettes sèches : .....      Nombre de bac(s) de compostage : .....

Valorisation sur la parcelle des sous-produits issus de l'utilisation de toilettes sèches ?  Oui     Non

• **Informations complémentaires :**

.....

.....

**Evacuation des eaux traitées :**

• **Rejet par :**

Infiltration dans le sol en place (tranchée(s) ou lit d'infiltration) :

Nombre : ..... Longueur totale : ..... ml Surface : ..... m2

Réseau de surface (l'autorisation de raccordement devra être jointe au présent dossier) :

Ruisseau (dénomination : .....)

Réseau d'eaux pluviales

Fossé

Puits d'infiltration :

Diamètre : ..... m Profondeur : ..... m Surface de contact : ..... m2

Autre (à préciser) : .....

• **Autres informations ou commentaires :**

.....  
.....

- Existence d'un puits ou d'un captage d'eau potable à moins de 35 m, destiné à la consommation humaine et situé en amont hydraulique de l'installation d'assainissement :  Oui  Non

**Engagements du demandeur**

Le demandeur s'engage :

- A ne réaliser les travaux d'assainissement qu'après accord du SPANC de la CCLMHD sur le projet.
- A informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement.
- A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre de la bonne exécution des travaux.
- A obtenir toutes les éventuelles autorisations nécessaires (de passage, de raccordement, etc..) avant de faire réaliser les travaux d'assainissement.
- A procéder à la réception des travaux avec l'entreprise de terrassement et à transmettre le procès-verbal de fin de mission au SPANC.
- A ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement.
- A assurer le bon entretien conformément au guide d'entretien du fabricant.
- Dans le cas où le demandeur n'est pas propriétaire, à informer ce dernier des engagements précités.

**Validation des informations par le bureau d'étude**

VU et accepté le .....,

Cachet de la société :

Le demandeur :

A ....., le .....

Signature du demandeur :

**Après examen du dossier, le SPANC de la CCLMHD vous transmettra un avis sur la conformité du projet d'assainissement non collectif.**